Dossier de Réalisation modificatif N°2

ZAC multisites "Bourg - Clais - Touraudière"

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DE LA MODIFICATION

II. MODIFICATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

1. Nature des équipements publics sur le secteur de la Clais
2. Nature des équipements publics sur le secteur Centre-bourg
3. Nature des équipements publics sur le secteur Touraudière
4. Les équipements publics de superstructure induits par la ZAC
5. Tableau récapitulatif du projet de programme des équipements publics

Le présent document constitue le dossier de réalisation modificatif n°2 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multisites "Bourg - Clais - Touraudière", initiée sur la commune de Pacé.

La ZAC multisites permettra la réalisation d'environ 1200 logements et de commerces répartis sur 3 sites : le centre-bourg, la Clais sur le secteur ouest du bourg et la Touraudière en prolongement de l'urbanisation existante à l'est du centre-bourg.

Le dossier de création de la ZAC a été approuvé par le conseil municipal du 26 juin 2018.

La commune de Pacé a fait le choix d'une concession d'aménagement pour permettre la réalisation de cette opération d'aménagement. Le conseil municipal du 18 décembre 2018 a désigné la SNC les 3 Lieux, société composée des Groupes Launay et Giboire, comme concessionnaire de la ZAC. Le traité de concession liant la commune de Pacé et la SNC Les 3 Lieux a été signé le 3 mars 2019.

Par délibération du 3 mars 2020, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics.

Par délibération du 19 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation modificatif n°1 et le programme des équipements publics modificatif n°1. Les modifications apportées visaient à intégrer les évolutions liées à la réalisation d'un parking souterrain sans maîtrise d'ouvrage publique sur la place An Diskuiz, à modifier la liste des équipements de superstructure, à apporter des précisions techniques et financières aux projets d'équipements.

La présente modification vise à :

- Préciser le programme des équipements publics en dénommant les voies et espaces publics créés avec les noms de rue délibérés par le conseil municipal
- Revoir la répartition financière entre les différents travaux d'infrastructures déjà engagés par Rennes Métropole dans le centre-bourg en prenant en compte le coût actualisé des travaux
- Actualiser le coût des travaux du renforcement du réseau d'eau potable sur le secteur Touraudière (à la baisse par rapport au programme des équipements publics modificatif) et réaffecter la participation « aménageur » qui découle de cette baisse aux travaux d'infrastructures du centre-bourg

1. **Nature des équipements publics sur le secteur de la Clais**
   A. Les équipements propres sur le secteur de la Clais
   B. Les équipements publics induits sur le secteur de la Clais

2. **Nature des équipements publics sur le secteur Centre-bourg**
   A. Les équipements propres sur le secteur Centre-bourg
   B. Les équipements publics induits sur le secteur Centre-bourg

3. **Nature des équipements publics sur le secteur Touraudière**
   A. Les équipements propres sur le secteur Touraudière
   B. Les équipements publics induits sur le secteur Touraudière

4. **Les équipements publics de superstructure induits par la ZAC**

5. **Tableau récapitulatif du projet de programme des équipements publics**

A. Les équipements propres du Secteur de La Clais :

Les équipements propres du secteur de la Clais décrits dans le dossier de réalisation et le dossier de réalisation modificatif n°1 ne sont pas modifiés.

B. Les équipements publics induits sur le secteur de la Clais

Les équipements publics induits du secteur de la Clais décrits dans le dossier de réalisation et le dossier de réalisation modificatif n°1 ne sont pas modifiés.

A. Les équipements propres sur le secteur CENTRE BOURG

Les équipements propres sur le secteur centre-bourg comprennent les équipements suivants :

- La viabilité des îlots de renouvellement urbain, c'est-à-dire l'amenée des réseaux pour les programmes immobiliers de l'avenue Brizeux, d'An Diskuiz et du chemin de la Métairie.
- La 1ère phase de travaux (travaux de viabilité) de la voie nouvelle, avenue Sarah Bernhardt
- Les travaux (1ère et 2ème phase) de la place Simone Veil et du parking de la rue du Père Grignon

Les équipements propres réalisés par l'aménageur sont décrits ci-après, conformément au secteur susmentionné :

Avenue BRIZEUX :

L'intervention de l'aménageur consistera à raccorder les différents réseaux des programmes immobiliers comme suit :

1) EAUX USÉES

L'ensemble des eaux vannes et ménagères de la ZAC sera raccordé gravitairement sur la canalisation existante située sous la chaussée.

Chaque lot sera équipé d'un branchement raccordé par l'intermédiaire d'une culotte de jonction, sur la canalisation principale.

Les canalisations de branchement seront de 160 mm de diamètre posées avec une pente de 3 % minimum.

Chaque projet immobilier sera raccordé à une boite de branchement visitable posée en domaine public conformément aux prescriptions techniques des services de la Collectivité.

2) EAUX PLUVIALES

Le projet de gestion des eaux pluviales du centre bourg consiste à atteindre par sous bassin versant et sur l'ensemble du périmètre du site Centre Bourg, un coefficient d'imperméabilisation inférieur à celui existant.

Pour atteindre cet objectif, les mesures comprennent l'obligation pour les îlots privés créés dans le périmètre de la ZAC Centre Bourg de réaliser une gestion à la parcelle.

Chaque projet immobilier sera équipé d'un branchement individuel raccordé par l'intermédiaire d'une culotte de jonction aux canalisations principales située sous la voirie de la rue Brizeux.

Les canalisations de branchement seront de diamètre 315 mm pour les logements collectifs.

Chaque projet immobilier sera raccordé à une boite de branchement visitable posée sur le domaine public, conformément aux prescriptions techniques des services de la Collectivité.

3) EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable sera assurée à partir du réseau existant situé Avenue Brizeux.
Les travaux seront réalisés par la Collectivité des Eaux du Bassin Rennais et un branchement pour chacun des îlots sera pris en charge par l'aménageur.

4) ELECTRICITÉ

Le raccordement en basse tension des projets immobiliers sera réalisé par ENEDIS en souterrain à partir du réseau existant situé Avenue Brizeux ou directement depuis le poste transformateur qui sera intégré au programme du lot CB C02.

Les branchements individuels se termineront par un coffret isolé implanté en limite de lot ou encastré dans la maçonnerie du bâtiment des différents programmes.

5) TÉLÉCOMMUNICATION

L'ensemble des projets immobiliers seront reliés au réseau télécommunication, à partir des chambres existantes avenue Brizeux, par des fourreaux en PVC Ø 41.4/45 enrobés de sable et posés en tranchées.

Chaque projet immobilier sera desservi par un branchement se terminant par une chambre type L1T posée à l'intérieur de chaque ilot, et reliée au réseau public par

3 fourreaux pvc Ø 41,4 /45 mm. Le câblage et les raccordements sont faits par Orange et Solutel à la demande, à la charge de chacun des acquéreurs.

Chemin de La Métairie :

L'intervention de l'aménageur consistera à raccorder aux différents réseaux le programme immobilier comme suit :

1) EAUX USÉES

L'ensemble des eaux vannes et ménagères sera raccordé gravitairement sur la canalisation existante située sous la chaussée.

Le branchement sera réalisé par l'opérateur du programme immobilier et pris en charge financièrement par l'aménageur.

2) EAUX PLUVIALES

Le projet de gestion des eaux pluviales du centre bourg consiste à atteindre par sous bassin versant et sur l'ensemble du périmètre du site Centre Bourg, un coefficient d'imperméabilisation inférieur à celui existant.

Pour atteindre cet objectif, les mesures comprennent l'obligation pour les ilots privés créés dans le périmètre de la ZAC Centre Bourg de réaliser une gestion à la parcelle.
Chaque projet immobilier sera équipé d'un branchement individuel raccordé par l'intermédiaire d'une culotte de jonction aux canalisations principales située sous la voirie de la rue Brizeux.

3) EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable sera assurée à partir du réseau existant situé sous voirie.

Chaque lot sera desservi par un branchement se terminant par un citerneau implanté en limite privative.

Ce branchement sera réalisé par la Collectivité des Eaux du Bassin Rennais et pris en charge financièrement par l'aménageur.

4) ELECTRICITÉ

Le raccordement en basse tension des projets immobiliers sera réalisé par ENEDIS en souterrain à partir du réseau existant.

Les branchements individuels se termineront par un coffret isolé implanté en limite de lot ou encastré dans la maçonnerie du bâtiment des différents programmes.

5) TÉLÉCOMMUNICATION

L'ensemble des projets immobiliers seront reliés au réseau télécommunication, à partir des chambres existantes avenue Brizeux, par des fourreaux en PVC Ø 41.4/45 enrobés de sable et posés en tranchées.

Chaque projet immobilier sera desservi par un branchement se terminant par une chambre type L1T posée à l'intérieur de chaque ilot, et reliée au réseau public par 3 fourreaux pvc Ø 41,4 /45 mm, à charge acquéreur.

Avenue Sarah Bernhardt :

L'intervention de l'aménageur consistera à réaliser les terrassements ainsi que les couches de structure provisoire de chaussée (hors bordures et revêtements de finitions) nécessaires à la mise en place de la nouvelle voie, et à raccorder les différents réseaux des programmes immobiliers. Elle comprendra également la création d'un raccordement provisoire de la voie nouvelle An Diskuiz sur le Bd du Duc Jean V et un accès provisoire pour les stationnements souterrains des collectifs situés à proximité.

1) TRAVAUX PREPARATOIRES

Avant l'exécution des terrassements proprement dits, il sera procédé à un nettoyage du terrain (évacuation des déblais du site, démolition des éléments de maçonnerie et chaussée existante, abattage des arbres non conservés, repérage et protection des réseaux existants à conserver).
Ces travaux préparatoires réalisés, il sera procédé à l'exécution des terrassements.

2) STRUCTURES ET TERRASSEMENTS

Les terrassements concernent les déblais pour réalisation des voies et divers ouvrages de viabilisation suivant les profils de voirie définis dans le cadre du dossier de réalisation et de l'avant-projet des espaces publics.

A l'issue des terrassements, un compactage des fonds de forme sera réalisé afin d'obtenir la portance optimale du sol support avant la réalisation de la structure des chaussées.

Structures de la chaussée :
La voirie aura la structure suivante (à adapter suivant les résultats de l'étude géotechnique) :
- un géotextile anti-contaminant si nécessaire,
- une couche de forme de 40 cm d'épaisseur en matériaux 0 /60,
- une couche de fondation en GNT 0/31.5 de 20 cm d'épaisseur en vue de l'obtention d'une plateforme de portance 50 MPa (PF2),
- une couche de grave bitume pour le trafic chantier de la phase provisoire.

Les revêtements définitifs de voirie, des zones piétonnes d'accompagnement et d'espaces verts seront pris en charge dans le cadre des travaux réalisés par Rennes Métropole (cf équipement public induit).

3) EAUX USÉES

L'ensemble des eaux vannes et ménagères sera raccordé gravitairement sur la canalisation projetée située sous la chaussée.

Des regards de visite préfabriqués seront posés sur ces canalisations à chaque changement de pente et de direction. Ils seront équipés d'échelons formant une échelle de visite.

Chaque lot sera équipé d'un branchement raccordé par l'intermédiaire d'une culotte de jonction, sur la canalisation principale.

Les canalisations de branchement seront de 160 mm de diamètre posées avec une pente de 3 % minimum.

Chaque projet immobilier sera raccordé à une boite de branchement visitable posée en domaine public conformément aux prescriptions techniques des services de la Collectivité.

4) EAUX PLUVIALES

Le projet de gestion des eaux pluviales du centre bourg consiste à atteindre par sous bassin versant et sur l'ensemble du périmètre du site Centre Bourg, un coefficient d'imperméabilisation inférieur à celui existant.

Chaque projet immobilier sera équipé d'un branchement individuel raccordé, soit dans les regards de visite, soit par l'intermédiaire d'une culotte de jonction aux canalisations principales située sous voirie.

Les canalisations de branchement seront de diamètre 315 mm pour les logements collectifs.

L'ensemble immobilier An Diskuiz sera raccordé à un ouvrage de rétention où les débits seront régulés avant rejet au réseau existant rue du Père Grignon de Montfort. Une boite de branchement visitable sera posée sur le domaine public, conformément aux prescriptions techniques des services de la Collectivité.

5) EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable sera assurée à partir du réseau existant situé sous voirie.
Chaque lot sera desservi par un branchement se terminant par un citerneau implanté en limite privative.
Les travaux seront réalisés par l'Aménageur en 1ère phase et les raccordements sur existant par la Collectivité des Eaux du Bassin Rennais et pris en charge financièrement par l'aménageur.

6) ELECTRICITÉ

Le raccordement en basse tension des projets immobiliers sera réalisé par ENEDIS en souterrain à partir du réseau existant ou directement depuis le poste transformateur prévu au sein du programme collectif de l'îlot CB 06.

Les branchements individuels se termineront par un coffret isolé implanté en limite de lot ou encastré dans la maçonnerie du bâtiment des différents programmes.

7) TÉLÉCOMMUNICATION

L'ensemble des projets immobiliers seront reliés au réseau télécommunication, à partir des chambres existantes avenue Brizeux, par avec des fourreaux en PVC Ø 41.4/45 enrobés de sable et posés en tranchées.

Chaque projet immobilier sera desservi par un branchement se terminant par une chambre type L1T posée à l'intérieur de chaque ilot, et reliée au réseau public par 3 fourreaux pvc Ø 41,4 /45 mm, à charge acquéreur.

Place Simone Veil et parking du Père Grignon :

L'intervention de l'aménageur consistera à réaliser l'ensemble des aménagements des espaces publics ainsi que les réseaux divers nécessaires à l'élaboration du projet de la place An Diskuiz et du parking du Père Grignon. La rue du Père Grignon sera requalifiée par Rennes Métropole dans le cadre des équipements publics induits.

1) TRAVAUX PREPARATOIRES

Ces travaux préparatoires comprendront le nettoyage du terrain (évacuation des déblais du site, démolition des éléments de maçonnerie, des constructions, et chaussée existante, abattage des arbres non conservés, repérage et protection des réseaux existants à conserver).

Ces travaux préparatoires réalisés, il sera procédé à l'exécution des terrassements hors emprise bâties puisque ceux-ci seront effectué dans le cadre de la construction des bâtiments.
Pour l'emprise au-dessus du sous-sol des collectifs, les travaux comprendront la réception du support (étanchéité protégée, empierrée à -0.20 m du fini) et les réglages fins du support.

2) STRUCTURES ET TERRASSEMENTS

Les terrassements concernent les déblais pour réalisation des encaissements des aménagements définis dans le cadre du dossier de réalisation.

A l'issue des terrassements, un compactage des fonds de forme sera réalisé afin d'obtenir la portance optimale du sol support avant la réalisation de la structure des différents revêtements.

Structures de l'aire de stationnement et des espaces piétons :

L'aire de stationnent aura la structure suivante (à adapter suivant les résultats de l'étude géotechnique) :
- un géotextile anti-contaminant si nécessaire,
- une couche de forme de 30 cm d'épaisseur en matériaux 0 /60,
- une couche de fondation en GNT 0/31.5 de 15 cm d'épaisseur,

la fourniture et la pose de bordures, cornières métalliques ou caniveaux en granit en délimitation des différents espaces,
Les aires piétonnes seront réalisées sur une structure de type :
- un géotextile anti-contaminant si nécessaire,
- une couche de fondation en GNT 0/31.5 de 25/30 cm d'épaisseur,

Les revêtements de surface seront réalisés conformément à l'avant-projet des espaces publics.

Les zones de stationnements auront une finition en pavés joints gazon.

3) ESPACES VERTS – MOBILIERS ET SIGNALISATION

Les travaux d'aménagement des espaces verts publics comprennent :

- les travaux de terrassements spécifiques tels que les fosses de plantation et les modelages ;
- la préparation des terres par décompactage et amendements organiques ;
- la fourniture et la mise en place des plantations d'arbres et d'arbustes ;
- les engazonnements éventuels ;
- l'entretien des espaces verts pendant une année.

Les plantations arbustives seront composées d'essences locales.
L'espace public sera également équipé de mobiliers urbains (Bancs, corbeilles, appuis vélo, potelets, arrêtoirs de stationnement, …)

B. Les équipements publics induits sur le secteur CENTRE BOURG

Les équipements d'infrastructures induits par la ZAC sur le secteur centre bourg sont repérés sur le plan ci-dessous :

Avenue Brizeux (S1) : requalification selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation, ainsi que les travaux de renouvellement des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales.

Abords de l'école (S2) : requalification selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation

Chemin de la Métairie (S3) : réaménagement selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation, ainsi que le renouvellement des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales.

Parking école Guy Gérard (S4) : réaménagement selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation.

Place Saint Melaine (S5) : réaménagement selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation, ainsi que le renouvellement des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales.

Rue Châteaubriand (S6) : requalification de la rue selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation, ainsi que le renouvellement des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales.

Secteur du Verger/parking du Centre et rue Camille Claudel (S7) : démolition du bâti parcelle BE 228, création du parking du Centre, de la voie nouvelle Camille Claudel et des aménagement connexes tels que les clôtures avec les jardins privés, les travaux seront réalisés selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation.

Voie nouvelle An Diskuiz / Sarah Bernhardt (S8) : création d'une voie nouvelle Ouest Est, entre la place Saint Melaine et la place nouvelle Simone Veil. Les travaux seront réalisés selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation. Rennes Métropole intervient sur cette voie pour les travaux de seconde phase.

Rue du Père Grignon (S10A) : réfection de la voie (y compris partie à l'ouest et hors ZAC) selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation. Ce programme comprend également le renouvellement des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales.

Domaine de la Josserie (S11A et S11B) : création de la nouvelle place carrée (Carré An Diskuiz) et travaux d'aménagement Boulevard de la Josserie au droit de cette nouvelle place selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation et renouvellement des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales.

Boulevard Duc Jean V (S11C et S12) : réaménagement du boulevard (y compris la partie au nord et hors ZAC) selon le plan masse approuvé au dossier de réalisation et renouvellement des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales.

A- Les équipements propres sur le secteur Touraudière

Les équipements propres du secteur Touraudière décrits dans le dossier de réalisation et le dossier de réalisation modificatif n°1 ne sont pas modifiés.

B- Les équipements publics induits sur le secteur Touraudière

Les équipements publics induits du secteur de la Touraudière décrits dans le dossier de réalisation et le dossier de réalisation modificatif n°1 ne sont pas modifiés.

Les équipements publics de superstructure décrits dans le dossier de réalisation et le dossier de réalisation modificatif n°1 ne sont pas modifiés.

I. Tableau récapitulatif du projet de programme des équipements publics

1. EQUIPEMENTS PROPRES INFRASTRUCTURES

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire
1. Equipements propres à la ZAC (infrastructures)				
Secteur Clais	Travaux préparatoires	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Structures et terrassements	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Traitements de surface des voiries et trottoirs selon profils	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Signalisation et marquages	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Assainissement eaux usées	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Assainissement eaux pluviales	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Eau potable/défense incendie	Aménageur	100% Aménageur	Eau du Bassin Rennais
	Electricité	Aménageur	100% Aménageur	Enedis
	Eclairage public	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Télécommunication (câblage)	Orange	100% Orange	Ville de Pacé
	Télécommunication (fibre)	Aménageur	100% Aménageur	Ville de Pacé
	Gaz	GRDF/Aménageur	selon convention	GRDF
	Espaces verts et mobiliers	Aménageur	100% Aménageur	Ville de Pacé

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire
1. Equipements propres à la ZAC (infrastructures)				
Centre Bourg	Avenue Brizeux : branchements des programmes immobiliers	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Chemin de la Métairie : branchements des programmes immobiliers	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Avenue Sarah Bernhardt : voirie première phase	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Place Simone Veil	Aménageur	100% Aménageur	Ville de Pacé
	Parking rue du Père Grignon	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire
1. Equipements propres à la ZAC (infrastructures)				
Touraudière	Travaux préparatoires	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Structures et terrassements	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Traitements de surface des voiries et trottoirs selon profils	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Signalisation et marquages	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Assainissement eaux usées	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Assainissement eaux pluviales	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Eau potable/défense incendie	Aménageur	100% Aménageur	Eau du Bassin Rennais
	Electricité	Aménageur	100% Aménageur	Enedis
	Eclairage public	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Télécommunication (câblage)	Orange	100% Orange	Ville de Pacé
	Télécommunication (fibre)	Aménageur	100% Aménageur	Ville de Pacé
	Gaz	GRDF/Aménageur	selon convention	GRDF
	Espaces verts et mobiliers	Aménageur	100% Aménageur	Ville de Pacé

2. EQUIPEMENTS PUBLICS INDUITS INFRASTRUCTURE

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire	Coût						Part Rennes Métropole		Part Ville Pacé		Part aménageur	
					Coût total HT	Coût TTC	Coût MOE (7%)	Coût MOA (3%)	Montant FCTVA	Coût opération HT		HT		HT		HT
2. Equipements induits par la ZAC (infrastructures)																
Clais	Route de Gévezé, aménagement des carrefours et connexion des sentes piétonnes	Rennes Métropole	53% collectivité 47% Aménageur	Rennes Métropole	692 874 €	831 449 €	48 501 €	22 241 €		**763 616 €**	53%	404 717 €			47%	358 900 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	5 000 €	6 000 €	350 €	161 €		**5 511 €**			53%	2 921 €	47%	2 590 €
TOTAL Secteur Clais					**697 874 €**	**837 449 €**				**769 127 €**		**404 717 €**		**2 921 €**		**361 490 €**

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire	Coût						Part Rennes Métropole		Part Ville Pacé		Part aménageur	
					Coût total HT	Coût TTC	Coût MOE (7%)	Coût MOA (3%)	Montant FCTVA	Coût opération HT		HT		HT		HT
2. Equipements induits par la ZAC (infrastructures)																
Centre-bourg	Requalification de l'avenue Brizeux (S1) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	721 400 €	865 680 €	50 498 €	23 157 €		**795 055 €**	78%	620 143 €		- €	22%	174 912 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	80 935 €	97 122 €	5 665 €	2 598 €		**89 198 €**	78%			69 575 €	22%	19 624 €
	Abords espaces verts école Guy Gérard (S2)	Ville de Pacé	50% Collectivités 50% Aménageur	Ville de Pacé	343 385 €	412 062 €	24 037 €	11 023 €		**378 445 €**			50%	189 222 €	50%	189 222 €
	Réaménagement du chemin de la Métairie (S3) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	284 260 €	341 112 €	19 898 €	9 125 €		**313 283 €**	78%	244 361 €		- €	22%	68 922 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	41 700 €	50 040 €	2 919 €	1 339 €		**45 958 €**	78%			35 847 €	22%	10 111 €
	Réaménagement du parking de l'école Guy Gérard (S4)	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	104 580 €	125 496 €	7 321 €	3 357 €		**115 258 €**	78%	89 901 €		- €	22%	25 357 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	17 980 €	21 576 €	1 259 €	577 €		**19 816 €**	78%			15 456 €	22%	4 359 €
	Requalification de la place Saint Melaine (S5) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	1 223 625 €	1 468 350 €	85 654 €	39 278 €		**1 348 557 €**	78%	1 051 875 €		- €	22%	296 683 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	82 940 €	99 528 €	5 806 €	2 662 €		**91 408 €**	78%			71 298 €	22%	20 110 €
	Requalification de la rue Chateaubriand (S6) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	136 660 €	163 992 €	9 566 €	4 387 €		**150 613 €**	78%	117 478 €		- €	22%	33 135 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	12 340 €	14 808 €	864 €	396 €		**13 600 €**	78%			10 608 €	22%	2 992 €
	Création du parking du centre et de la rue Camille Claudel (S7), dont acquisition/démolition garage parcelle BE 228 et reprise murets en limite de propriété	Rennes Métropole	51% Collectivités 49% Aménageur	Rennes Métropole	460 675 €	552 810 €	32 247 €	14 788 €		**507 710 €**	51%	258 932 €		- €	49%	248 778 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	63 370 €	76 044 €	4 436 €	2 034 €		**69 840 €**	51%			35 618 €	49%	34 222 €
	Avenue Sarah Bernhardt : travaux **2de phase** (S8)	Rennes Métropole	49% Collectivés 51% Aménageur	Rennes Métropole	327 500 €	393 000 €	22 925 €	10 513 €		**360 938 €**	49%	176 859 €		- €	51%	184 078 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	77 200 €	92 640 €	5 404 €	2 478 €		**85 082 €**	49%			41 690 €	51%	43 392 €
	Travaux de renouvellement de réseaux EU/EP rue du père Grignon de Montfort et réfection de l'ensemble de la voie (S10-A)	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	415 375 €	498 450 €	29 076 €	13 334 €		**457 785 €**	78%	357 072 €		- €	22%	100 713 €
	Carré An Diskuiz et bd Dumaine de la Josserie (S11-A et S 11-B) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	529 000 €	634 800 €	37 030 €	16 981 €		**583 011 €**	78%	454 749 €		- €	22%	128 262 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	52 750 €	63 300 €	3 693 €	1 693 €		**58 136 €**			78%	45 346 €	22%	12 790 €
	Réaménagement Bd Duc Jean V (S11-C et S12) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	270 000 €	324 000 €	18 900 €	8 667 €		**297 567 €**	78%	232 102 €		- €	22%	65 465 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	15 000 €	18 000 €	1 050 €	482 €		**16 532 €**		- €	78%	12 895 €	22%	3 637 €
TOTAL Secteur Centre-Bourg					**5 260 675 €**	**6 312 810 €**	**368 247 €**	**168 868 €**		**5 797 790 €**		**3 603 472 €**		**527 556 €**		**1 666 763 €**

II. MODIFICATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS – SYNTHESE

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire	Coût						Part Rennes Métropole		Part Ville Pacé		Part aménageur	
					Coût total HT	Coût TTC	Coût MOE (7%)	Coût MOA (3%)	Montant FCTVA	Coût opération HT		HT		HT		HT
2. Equipements publics induits par la ZAC (infrastructures)																
Touraudière	Route de la Chapelle : reprise de la section courante de la chaussée + carrefours nord et sud + écluse au droit de la ferme	Rennes Métropole	47% Rennes Métropole 53% Aménageur	Rennes Métropole	436 925 €	524 310 €	30 585 €	14 025 €		**481 535 €**	47%	226 321 €			53%	255 214 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	22 950 €	27 540 €	1 607 €	737 €		**25 293 €**			47%	11 888 €	53%	13 405 €
	Carrefour route de la Crespinière/Champalaune	Aménageur	47% Rennes Métropole 53% Aménageur	Rennes Métropole	71 513 €	85 816 €	5 006 €	2 296 €		**78 814 €**	47%	37 043 €			53%	41 772 €
	Connexions traversées piétonnes route de la Crespinière	Ville de Pacé	47% Ville de Pacé 53% Aménageur	Ville de Pacé	103 645 €	124 374 €	7 255 €	3 327 €		**114 227 €**			47%	53 687 €	53%	60 540 €
	Adaptation Transport en commun Av Baiersdorf et Champalaune	Rennes Métropole	47% Rennes Métropole 53% Aménageur	Rennes Métropole	237 000 €	284 400 €	16 590 €	7 608 €		**261 198 €**	47%	122 763 €			53%	138 435 €
Autres accompagnements Touraudière	Reméandrage ruisseau de la Crespinière (dont partie plan d'eau) et noue le long Av de la Crespinière	Eaux et Vilaine	100% Aménageur	Ville de Pacé	214 236 €	257 083 €	14 997 €	6 877 €		**236 109 €**					100%	236 109 €
	Renforcement AEP	Collectivité Eaux du Bassin Rennais	100% Aménageur	Collectivité Eaux du Bassin Rennais	226 172 €	271 407 €				**226 172 €**					100%	226 172 €
TOTAL Secteur Touraudière					**1 312 441 €**	**1 574 929 €**				**1 423 349 €**		**386 127 €**		**65 575 €**		**971 648 €**
TOTAL PARTICIPATION INFRASTRUCTURES												**4 394 316 €**		**596 051 €**	**- €**	**2 999 900 €**

3. EQUIPEMENTS PUBLIC INDUITS SUPERSTRUCTURE

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire	Coût						Part Rennes Métropole		Part Ville Pacé		Part aménageur	
					Coût total HT	Coût TTC	Coût MOE (11%)	Coût MOA (3%)	Montant FCTVA	Coût opération HT		HT		HT		HT
Ville de Pacé	Equipement aquatique	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	3 537 000 €	4 244 400 €	389 070 €	106 110 €	696 251 €	**4 043 329 €**			78%	3 153 796 €	22%	889 532 €
	Rénovation, extension de la médiathèque	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	2 537 000 €	3 044 400 €	279 070 €	76 110 €	499 403 €	**2 900 177 €**			78%	2 262 138 €	22%	638 039 €
	Centre technique municipal	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	2 250 000 €	2 700 000 €	247 500 €	67 500 €	442 908 €	**2 572 092 €**			78%	2 006 232 €	22%	565 860 €
	City stade	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	120 000 €	144 000 €	13 200 €	3 600 €	23 622 €	**137 178 €**			78%	106 999 €	22%	30 179 €
	Halle An Diskuiz	Ville de Pacé	40% Aménageur 60% ville de Pacé	Ville de Pacé	600 000 €	720 000 €	66 000 €	18 000 €	118 109 €	**685 891 €**			60%	411 535 €	40%	274 356 €
	Extension gendarmerie	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	300 000 €	360 000 €	33 000 €	9 000 €	59 054 €	**342 946 €**			78%	267 498 €	22%	75 448 €
	Extension mairie	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	850 000 €	1 020 000 €	93 500 €	25 500 €	167 321 €	**971 679 €**			78%	757 910 €	22%	213 769 €
	Terrain de foot synthétique, renforcement de l'éclairage et des vestiaires	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	1 200 000 €	1 440 000 €	132 000 €	36 000 €	236 218 €	**1 371 782 €**			78%	1 069 990 €	22%	301 792 €
	Sanitaires publics	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	150 000 €	180 000 €	16 500 €	4 500 €	29 527 €	**171 473 €**			78%	133 749 €	22%	37 724 €
	Maison Maxime	Ville de Pacé	50% Aménageur 50% ville de Pacé	Ville de Pacé	100 000 €	120 000 €	11 000 €	3 000 €	19 685 €	**114 315 €**			50%	57 158 €	50%	57 158 €
	Parc agricole Touraudière	Ville de Pacé	50% Aménageur 50% ville de Pacé	Ville de Pacé	203 371 €	244 045 €	22 371 €	6 101 €	40 033 €	**232 484 €**			50%	116 242 €	50%	116 242 €
TOTAL PARTICIPATION SUPERSTRUCTURE					**11 847 371 €**	**14 216 845 €**			**2 332 131 €**	**13 543 346 €**				**10 343 246 €**		**3 200 100 €**

TOTAL PARTICIPATION	**6 200 000 €**